



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___ / ___ / ___

Dossier complet le : ___ / ___ / ___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet d'implantation d'un centre aquatique sur le secteur des Granges à Menneval - Département de l'Eure.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Intercom Bernay Terres de Normandie

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 0 0 0 6 6 4 1 3 0 0 0 1 0

Communauté de communes

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

Gravelle

Nicolas

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41.a 44.d Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une Déclaration de Projet	Projet de création d'une aire de stationnement de 150 places. Projet de création d'un centre aquatique Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU de Menneval Autres : IOTA "loi sur l'eau" : déjà autorisé à ce jour sur la zone.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, l'Intercom Bernay Terres de Normandie, en partenariat avec la commune de Menneval, souhaite réserver un secteur de 1,50 ha, dans le document d'urbanisme de Menneval, pour implanter un nouveau centre aquatique qui remplacera la piscine actuelle qui doit fermée pour non conformité suite aux contrôles de l'ARS.

La zone est à ce jour zonée en 1AUz au document d'urbanisme avec un règlement qui n'autorise pas la mise en oeuvre "d'aires de jeu et de sport ouvertes au public" ainsi que « les constructions à usage d'équipements collectifs ». La Déclaration de Projet vise donc à permettre la mise en compatibilité du PLU et le classement des terrains concernés par le projet dans un nouveau zonage du PLU "1AUL - Zone destinée à accueillir des équipements d'intérêt public ou collectif (équipements sportifs, de transports, de loisirs, médicaux, socio-éducatifs, culturels) ainsi quaux activités qui leurs sont liées".

Le projet de centre aquatique qui prévoit, au sein des 1,50 ha concerné, la mise en oeuvre d'une aire de stationnement de 150 places, fait l'objet d'un concours d'architectes dont la première phase de sélection des candidats a été réalisée (3 candidats de retenus à ce stade).

Aucune démolition n'est envisagée dans le cadre du projet

4.2 Objectifs du projet

Les principales motivations du projet prévu au sein de cette zone sont :

- Répondre à l'urgence de créer un centre aquatique sur l'intercommunalité : Au vu de la vétusté de la piscine actuelle qui doit fermée pour non conformité et de son sous-dimensionnement, la collectivité a acté la création d'un nouveau centre aquatique qui proposera une offre mieux adaptée aux besoins de la population du territoire (loisirs, scolaires, associations, ...). Ce centre aquatique disposera d'une aire de stationnements de 150 places.

- Ancrer le projet dans un aménagement durable : Réaliser un complexe aquatique ainsi que des aménagements périphériques visant des performances sur les consommations énergétiques et d'eau en adéquation avec les attentes actuelles et en cohérence avec les ambitions déjà actées sur le territoire (Territoire 100% énergies renouvelables) + Créer un espace urbain qualitatif aussi bien au sein de la zone que depuis sa périphérie (trame verte et bleue, gestion des eaux pluviales, finalisation du concours d'architectes, ...).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

A ce stade, outre la procédure liée à la mise en compatibilité du PLU qui fera l'objet d'une enquête publique, les différentes phases de travaux pressenties sont les suivantes :

Phase n°1 : Travaux de viabilisation de la zone avec les aménagements des espaces publics : ouvrages hydrauliques conformément au dossier "loi sur l'eau" en vigueur, voirie de desserte et cheminements doux, aménagements paysagés, prolongement des réseaux existants.

Phase n°2 : Travaux de construction du centre aquatique : Construction des bâtiments et de leurs abords, y compris une aire de stationnements employant des revêtements perméables, des aménagements extérieurs, du mobiliers urbains, un ouvrage hydraulique à la parcelle et la végétalisation incluant des plantations.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

A ce stade, dans sa phase d'exploitation, le projet concerne :

Espace public :

- Fréquentation de la zone liée au nouveau complexe aquatique. Le cadencement du bus urbain est aménagé à se densifier lorsque le centre aquatique sera fonctionnel.
- L'entretien des espaces végétalisés et hydrauliques.

Centre aquatique :

- Fréquentation du site sur une amplitude d'ouverture sur l'année estimée, à ce stade, à environ 3500 heures par an avec trois périodes de fonctionnement différenciées : période scolaire ; petites vacances et grandes vacances.
- Maintenance et entretien des ouvrages (bassins piscines, vestiaires, douches, espaces verts périphériques dont les ouvrages hydrauliques, ...) ; vidange annuelle de chaque bassin.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU avec enquête publique,
- Permis de construire pour le projet de centre aquatique suite au concours d'architecture.

Remarque : Le site a déjà fait l'objet d'un dossier "loi sur l'eau" autorisé.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale : environ 1,50 Nombre de places de stationnement VL : 150 au total Surface de plancher maximale : < 10 000	hectare unité m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Menneval.
Zonage actuel 1AUZg qui est modifié en 1 AUL suite à la mise en compatibilité du PLU envisagée.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Blank area for project description and authorization details.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. rapport annexé au présent formulaire.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE du réseau routier départemental de l'Eure. Le site n'est pas concerné par ce plan.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Conformément à la réglementation en vigueur (critères pédologique et floristique) , une étude spécifique sur la délimitation des zones humides a été réalisée dans le cadre des études préliminaires sur le site. Aucune zone humide n'est présente dans l'emprise du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas concerné par un zonage réglementaire lié aux risques.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon la base BASOL-BASIAS, aucun site n'est inventorié sur la zone ainsi qu'en sa périphérie proche.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude a déjà fait l'objet d'un dossier loi sur l'eau : Protection 20 ans et débit de 2 l/s/ha ainsi qu'une gestion alternative (noues et gestion à la parcelle). Aussi, vis-à-vis du centre aquatique, celui-ci vise à remplacer une piscine existante qui est vétuste. Des objectifs sur les économies d'eau sont dès à présents retenus. Il s'agit d'un critère de sélection du futur maître d'oeuvre : réutilisation, équipements sanitaires hydroéconomiques, recyclage avec des filtres à perlite ...) - cf rapport joint
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf rapport annexé au présent formulaire. Le projet est localisé à environ 1,40km du site "Risle, Guiel, Charentonne" et est séparé par l'aire agglomérée de Bernay qui forme une forte coupure écologique. Aussi, le site est occupé par une parcelle post-culturelle qui ne présente pas d'enjeu significatif vis-à-vis de la biodiversité.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau d'eau potable de la commune. Une étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable a été réalisée montrant que le projet n'emporte pas d'incidence notable sur la ressource en eau (remplacement d'une piscine actuellement vétuste) et qu'il est facilement raccordable sur les réseaux périphériques. Cf rapport joint et notamment les pages 13 et 14.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La viabilisation de la zone va nécessiter de réaliser des terrassements. Même si les cubatures ne sont pas connues à ce stade, il est clairement affiché un objectif de réemployer au maximum les déblais sur la zone notamment avec la mise en oeuvre d'un merlon paysagé sur la frange Sud du site (coulée verte arborée à l'interface avec les habitations riveraines au Sud du site).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La viabilisation de la zone induit l'apport de matériaux usuellement utilisés pour la mise en oeuvre des voiries ainsi que pour les bâtiments, Ceux-ci proviendront principalement de carrière locale et centrale béton,
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Structure de voirie (empierrement), sable pour la construction, Il est à noter que l'usage de matériaux biosourcés reste un critère de sélection pour le Concours d'Architecture en cours.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise à remplacer la piscine actuelle qui est vétuste et non conforme. Une étude de sécurisation d'alimentation en eau potable montre que celui-ci n'aura pas d'impact significatif sur la ressource en eau et il est à noter que celui-ci génèrera moins de rejets vers la station d'épuration par rapport à la piscine actuelle. Cela s'explique par la mise en oeuvre d'équipements économes et performants - cf rapport joint et notamment les pages 13, 14 et 32.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu des diagnostics écologiques réalisés sur le site (expertises faune-flore et zones humides - cf. document joint), il n'est pas attendu d'impact significatif sur la biodiversité. En effet, le site est occupé par une grande parcelle culturale monospécifique et les arbres existants implantés au Sud de la zone ne seront pas impactés. Le projet intègre une coulée verte au Sud, des haies en limites Nord et Est ce qui doit permettre de préserver au mieux la biodiversité en place.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé sur une zone à ce jour occupée par une parcelle agricole en culture. Il est à noter que la collectivité est propriétaire du site et qu'il s'agit d'une occupation agricole précaire dans l'attente de la réalisation du projet. La zone ne fait d'ailleurs plus partie du registre parcellaire agricole en 2021.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer de nouveaux flux sur la RD834 située en frange Ouest du site. Il est à noter que le gabarit de cette RD ainsi que son giratoire existant, qui dispose d'une attente pour desservir la zone, présentent un gabarit suffisant pour assurer une bonne desserte de la zone. Aussi, le projet intègre des équipements favorables à la limitation de l'autosolisme (cheminements doux, desserte en bus urbain, ...).
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le centre aquatique ainsi que les flux routiers liés sont sources de bruit uniquement sur les périodes d'ouverture. Cf rapport joint page 15.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic routier existant de la RD843 située à l'Ouest de la zone est perceptible au niveau du site du projet.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune source de vibration notable n'est attendue sur le projet. Quelques vibrations pourront être ressenties durant la phase de viabilisation ou de constructions cependant, celles-ci resteront temporaires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en oeuvre d'un réseau de candélabres performant et ciblé sera réalisée pour sécuriser le site et le centre aquatique sera éclairé aux horaires d'ouverture. Aucun éclairage ne sera implanté sur la frange Sud du projet - coulée verte.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets liés aux eaux pluviales ainsi qu'aux eaux usées. La gestion des eaux pluviales du site est encadrée par un dossier loi sur l'eau. Cf. rapport joint page 32 notamment.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Charentonne

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La station d'épuration intercommunale est en capacité de recevoir les effluents du projet. Ceux-ci seront même inférieurs à ceux de la piscine actuelle qui sera fermée dès l'ouverture du nouveau centre. Cf. rapport joint page 32 notamment.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour le centre aquatique, un cheminement adapté spécifique pour les produits dangereux (produits de traitement d'eau, etc) sera mis en oeuvre dans le respect de la réglementation en vigueur. Des dispositions satisfaisantes seront prises pour que les zones livraisons et de déchets possèdent des accès clairement différenciés permettant un cheminement spécifique sur la parcelle (par rapport aux autres flux). Des zones de tri seront mis en oeuvre pour les déchets courants.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est à ce jour levé de toute contrainte archéologique suite au retour de la DRAC. Cf. rapport joint page 30.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'occupation agricole précaire actuelle ne pourra plus être exercée après la viabilisation de la zone.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

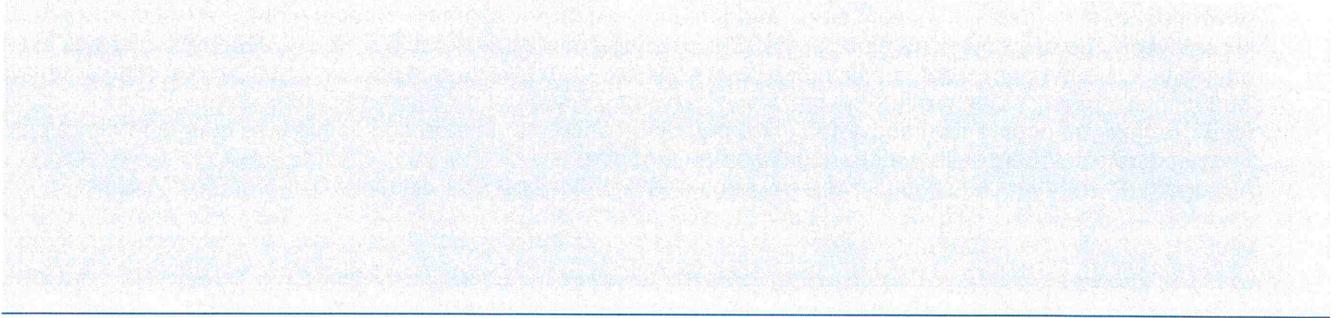
Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

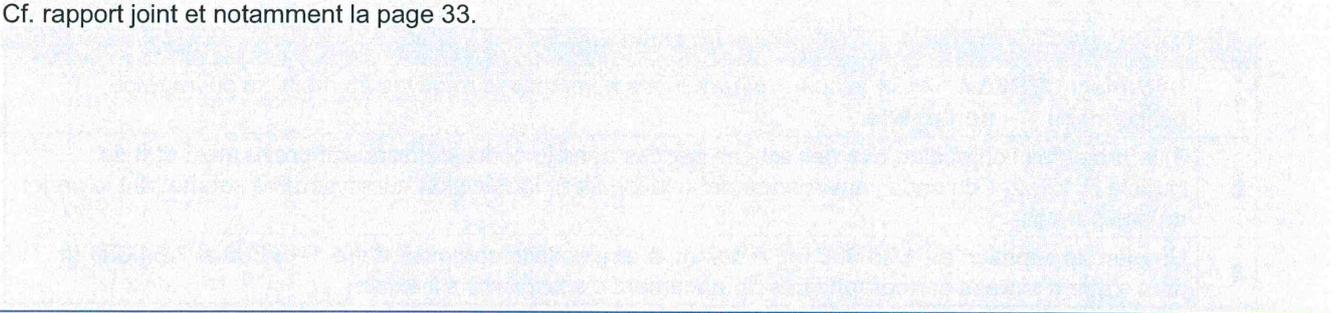
Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :



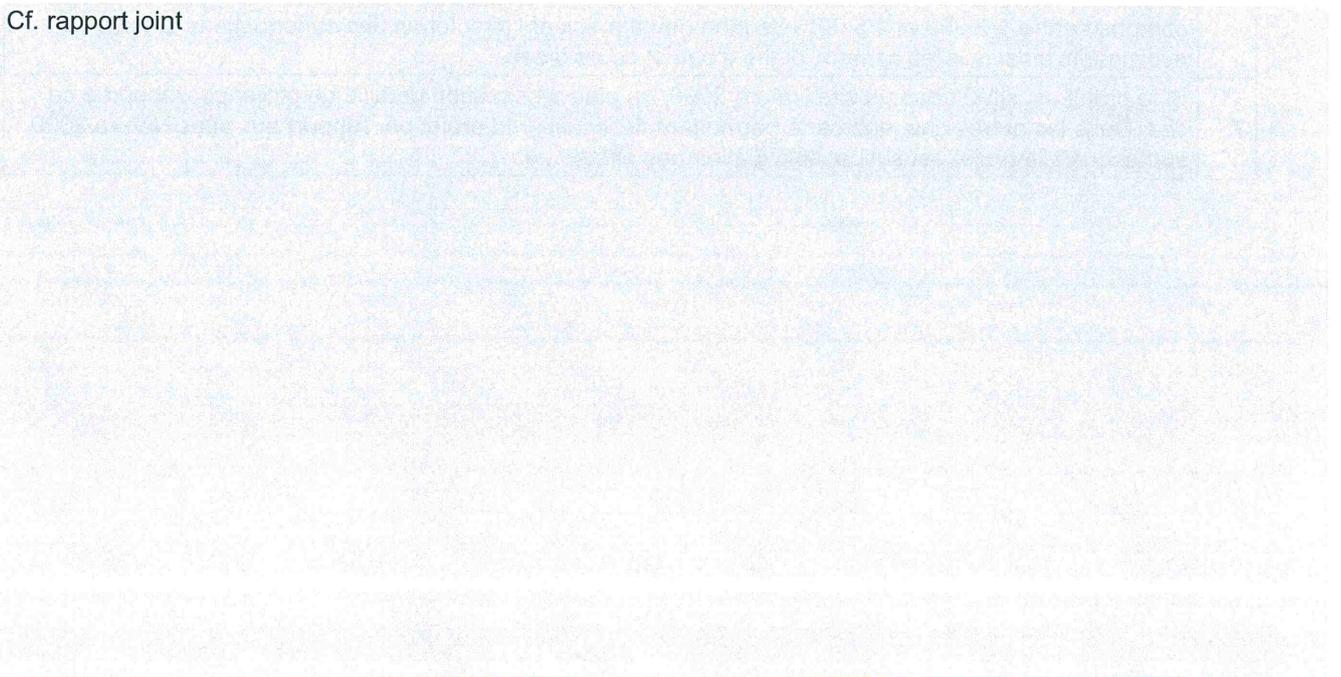
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Cf. rapport joint et notamment la page 33.



6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Cf. rapport joint



7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a pour objectif d'assurer une bonne intégration des aménagements en tenant compte des tissus environnants et humains. Il s'inscrit dans une démarche de développement durable globale aussi bien vis-à-vis de la ressource que des enjeux de biodiversité. Cet aménagement nous semble d'ores et déjà présenter des impacts maîtrisés sur l'environnement : gestion des eaux pluviales, trame verte et bleue dont une coulée verte en frange Sud du site, exigences en matière de performances énergétiques et de consommations d'eau ...

Aussi, la mise en oeuvre d'un nouveau centre aquatique présente un caractère d'urgence pour le territoire afin de remplacer la piscine actuelle pour la population du territoire.

Au regard de ces caractéristiques, nous pensons que le projet peut être dispensé d'une étude d'impact

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe générale - Dossier d'accompagnement de la demande cas par cas	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 1 - Courrier de l'ARS demandant la fermeture de la piscine actuelle	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 2 - Etude de faisabilité du chauffage principal du centre aquatique	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 3 - Etude sur l'alimentation en eau potable et la ressource en eau	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe 4 - Etude faune - flore Annexe 5 - Arrêté loi sur l'eau Annexe 6 - Arrêté DRAC	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Gravelle

Prénom Nicolas

Qualité du signataire Président IBTN

À Bernay

Fait le 2 / 7 / 0 2 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)

